

Motion : Budget 2013

Le Conseil d'administration du collège XX constate que le Conseil général a voté une DGF en baisse de presque 7% pour l'année 2013.

Cette décision se matérialise dans notre établissement puisque la DGF pour 2013 est en baisse de xxx €, alors que notre nombre d'élèves pour l'année scolaire en cours est stable/en hausse par rapport à l'année précédente.

Les élus du Conseil d'Administration craignent qu'il y ait des pressions pour faire en sorte que le budget de notre collège tienne avec une dotation en baisse, en privilégiant l'abondement du service ALO (viabilisation et entretien), au détriment du service AP. C'est pourquoi nous serons vigilants tout au long de l'année pour que ni le service AP (pédagogique), ni des prélèvements sur fond de réserve ne permettent de renflouer le service ALO.

Nous déplorons que le Conseil Général espère faire des économies sur le budget des collèges 2013 et applique ainsi son plan de rigueur sans le dévoiler ouvertement. En effet, le Conseil général, après avoir ponctionné pendant deux ans les fonds de réserve des établissements, annonce maintenant qu'il augmente sa DGF, en prenant comme base de son calcul 90% de la dotation de 2012. Au lieu d'une hausse de 2,45% affichée, on obtient ainsi une baisse de presque 7%.

Nous réaffirmons que l'Éducation doit rester une priorité dans le département ! Les élus du Conseil d'Administration du collège XX l'affirment donc : notre établissement a besoin d'une dotation incluant une hausse liée à l'inflation et au nombre d'élèves constaté, pour fonctionner.

En conséquence, nous décidons de voter contre le budget 2013 qui est proposé et nous demandons que soit versée une dotation suffisante, afin que l'agent comptable, la direction et tous les personnels du collège puissent travailler sereinement en budgétisant la dotation 2013.

Exemples de motions votées dans les établissements l'an dernier :

MOTION BUDGET du Collège Courbet Pierrefitte du 1^{er} décembre 2011

CA du jeudi 1er décembre 2011

1. Absence préjudiciable de la commission permanente

Les élus enseignants regrettent que la commission permanente n'ait pas été réunie pour préparer sereinement ce conseil d'administration consacré au budget. En effet, de nombreux points, dans les documents préparatoires, appellent des questions qu'il aurait fallu éclaircir avant le vote et qui auraient permis de rendre les débats plus efficaces et sereins.

2. Contexte départemental d'austérité

Sur le plan départemental, la situation est pour le moins préoccupante : cette année encore, le Conseil Général de Seine-Saint-Denis a fait le choix de ne pas verser la totalité des dotations budgétaires pour 2012. Ainsi, seulement 90 % des dotations consacrées à la viabilisation (chapitres B) seront versées dans un premier temps et les 10 % supplémentaires seront éventuellement versés en septembre 2012, si l'établissement en a réellement besoin. On se demande bien quel est le rôle d'un conseil d'administration appelé à se prononcer en décembre sur un budget qui ne sera peut-être jamais effectif. Cela constitue une remise en cause des prérogatives du Conseil d'administration et du rôle des membres élus qui y siègent. Par ailleurs, cette mesure représente une pression exercée sur les établissements auxquels on demande de faire des économies, et l'on peut craindre que tout soit mis en œuvre pour que les établissements se contentent des 90 % versés initialement. Nous serons vigilants tout au long de l'année pour que ni le chapitre A (pédagogique), ni des prélèvements sur fond de réserve ne permettent de renflouer les chapitre B (viabi-

lisation) ou C (entretien), alors que le Conseil Général n'aurait pas versé la totalité de la dotation de notre établissement.

Il n'est pas acceptable que le Conseil Général fasse des économies sur le budget des collèges et applique ainsi son plan de rigueur, sans le dévoiler ouvertement. D'ailleurs, cette manœuvre comptable s'accompagne de diminutions importantes de certaines dotations spécifiques au niveau départemental, comme la dotation pour la gratuité scolaire qui passe de 500 000 € à 300 000 € et celle pour les transports EPS qui perd globalement 25 % alors que le nombre d'élèves augmente. Nous réaffirmons que l'Éducation doit rester une priorité dans le département !

3. Budget du collège Courbet

Ce budget départemental de rigueur aura des conséquences néfastes sur le fonctionnement de notre établissement. Selon les documents fournis avant le CA, on constate, entre 2011 et 2012, une baisse de 2% des crédits alloués à l'ensemble des chapitres.

De plus, nous constatons une évolution préoccupante dans la répartition de ces crédits dans les chapitres :

- le chapitre A, consacré aux activités pédagogiques et éducatives, baisse de 19.3 % par rapport à 2011 ;
- le chapitre F, consacré à l'action sociale, baisse de 7 % ;
- au contraire, et alors qu'il ne comprend pas les 10 % versés ultérieurement, le chapitre B augmente de 5.2 %. Les chapitres B, C et D réunis, consacrés au fonctionnement matériel du collège, augmentent de 4.6 % par rapport à 2011. Ainsi, l'augmentation éventuelle des factures semble d'ores et déjà compensée. Une façon de s'assurer que les 10 % retenus ne seront jamais versés ?
En fait, la baisse des crédits pédagogiques, éducatifs et sociaux semble compenser la hausse des frais de viabilisation et d'entretien : l'augmentation du fuel et des factures doit-elle donner lieu à la suppression de voyages, de sorties ou au renoncement à des achats de séries pour travailler en classe ?

4. Position pour le vote

Les élus du Conseil d'Administration du collège Courbet affirment qu'ils ont besoin de 100 % de leur dotation pour fonctionner.

Nous décidons donc de voter contre le budget de rigueur qui nous est proposé et nous demandons que soit versé sans délai la totalité de la dotation afin que l'agent comptable, la direction et tous les personnels du collège puissent travailler sereinement durant l'exercice 2012, après une année 2011 où l'on n'a cessé de nous expliquer que nous n'avions déjà aucune marge de manœuvre.

Nous demandons également que la répartition du budget soit rééquilibrée et que le chapitre A soit abondé par les 10 % du chapitre B non attribués pour l'instant (cela représente 7200 euros).

[2/2011 accueil](#) > [actualité des établissements](#) > [seine-saint-denis](#)

Motion du collège Pierre Semard Drancy : Contre le budget 2012

MOTION Budget 2012

Une nouvelle fois cette année, le Conseil Général de Seine-Saint-Denis a fait le choix de ne pas verser la totalité de la dotation budgétaire pour 2012. 90 % de la dotation est versée dès maintenant, les 10 % res-

tant si l'établissement en a réellement besoin en septembre 2012.

Que devient le rôle du conseil d'administration appelé à se prononcer en décembre sur un budget qui ne sera pas obligatoirement celui qui sera effectif ? Cette règle est une négation des prérogatives du Conseil d'administration et du rôle des membres élus qui y siègent.

Les élus du Conseil d'Administration craignent qu'il y ait des pressions pour faire en sorte que le budget de notre collège tienne avec uniquement 90 % de la dotation des masses B et C (viabilisation et entretien). C'est pourquoi, nous serons vigilant tout au long de l'année pour qu'aucun prélèvements sur fond de réserve ne permette de renflouer les chapitre B (viabilisation) ou C (entretien) alors que le Conseil Général n'aurait pas versé la totalité de la dotation de notre établissement.

Nous déplorons que le Conseil Général espère faire des économies sur le budget des collèges 2012 et applique ainsi son plan de rigueur sans le dévoiler ouvertement. En effet, cette manœuvre comptable s'accompagne de diminutions importantes de certaines dotations spécifiques au niveau départemental comme la dotation pour la gratuité scolaire qui passe de 500 000 € à 300 000 €, et celle pour les transports EPS qui perd globalement 25 % alors que le nombre d'élèves augmente.

Au collège Pierre Sépard, cela se traduit par une forte baisse dans le chapitre A1 des crédits d'enseignement. En 2011 ce sont 17,97 euros qui étaient attribués en moyenne par élève, pour 2012 la moyenne passe à 14,37 euros par élève.

En particulier :

- Les crédits pédagogiques EPS passent de 5,71 euros par élèves, alors que le Conseil général préconisait en 2011 7,21 euros par élève. Au nom de l'autonomie des établissements, la décision de ne plus flécher la part des crédits EPS contribue à masquer l'insuffisance du budget, et à nier les spécificités de la discipline.
- En sciences, les programmes prévoient de nombreuses expérimentations réalisées par les élèves ; Avec les crédits alloués le nombre d'expérimentations sera non seulement réduit, mais aussi limité à des travaux de groupes empêchant l'acquisition des compétences pratiques nécessaires à une éducation scientifique de qualité.
- Une forte baisse (environ 26 %) du budget du CDI est également prévue pour l'année 2012. Nous craignons que cette décision devienne définitive pour les années suivantes. En effet, alors que le projet d'établissement, ainsi que les directives pédagogiques académiques et nationales insistent sur le développement de la lecture et la lutte contre l'illettrisme, que la nouvelle épreuve d'histoire des arts au brevet est basée sur la recherche documentaire des élèves, nous ne pourrions nous procurer les ouvrages nécessaires à remplir ces missions.

D'autre part, pour la prise en charge des frais de transport EPS au collège, les crédits alloués dans le budget 2012 sont de 10% inférieurs au devis qui a servi de référence. Le nouveau mode de prise en charge des frais de transport des élèves vers les installations sportives nous laisse craindre d'être encore une fois dans l'incapacité de payer la réalité d'une facture.

L'éducation doit rester une priorité dans le département ! Les élus du Conseil d'Administration du collège Pierre Sépard l'affirment donc : Notre établissement a besoin des 100 % du budget pour fonctionner. Notre établissement ne veut pas fonctionner avec des crédits pédagogiques en régression.

Nous ne pouvons accepter une révision à la baisse des conditions de travail des élèves.

En conséquence, nous décidons de voter contre le budget 2012 qui est proposé et nous demandons que soit versé sans délai la totalité de la dotation, tenant compte du nombre exact d'élèves que nous accueillons, afin que l'agent comptable, la direction et tous les personnels du collège puissent travailler sereinement en budgétisant la dotation 2012.

Motion du lycée Henri Wallon contre le budget du 8 décembre 2011

MOTION PRÉSENTÉE PAR LA FCPE ET LE SNES-FSU

Les élus SNES-FSU représentants des personnels du lycée Henri Wallon et les élus de la FCPE représentants des parents d'élèves contestent dans le budget prévisionnel 2012 les points suivants :

Nous nous opposons à la suppression de l'enveloppe financière « lycée d'excellence » attribuée à l'établissement depuis septembre 2008. Cette enveloppe nous a permis de financer des projets pédagogiques de qualité aidant à la réussite des élèves. Cette année les projets ont pu être maintenus grâce à des prélèvements sur le fonds de réserve, mais sans cette dotation spécifique, l'année prochaine, les projets pédagogiques seront impossibles à maintenir.

Nous dénonçons une politique rectorale qui oblige les personnels enseignants à rechercher des financements autre que institutionnels pour abonder des projets pédagogiques.

Nous constatons que l'établissement est en difficulté cette année pour équilibrer son budget, du fait en partie de l'augmentation de certaines dépenses (chauffage par exemple) dont les montants prévus par la Région dans la DGFL sont en deçà de ceux estimés et anticipés par notre Intendance.

Nous nous opposons toujours à la nouvelle présentation du budget induite par la LOL : parce que la lecture du budget se fait désormais par « enveloppes budgétaires » dont la gestion est laissée à l'Ordonnateur et à l'Intendance, la part laissée dans le budget aux Activités Pédagogiques devient difficile à comparer et hors tout cadrage national.

Nous interpellons donc par cette motion l'Etat et la Région afin qu'ils prennent leurs responsabilités pour un financement suffisamment abondant de notre lycée et de manière plus générale pour tous les EPLE. Nous demandons également au Conseil Général de doter davantage le collège Henri Wallon dont le lycée dans le cadre de la cité scolaire a dû compenser le budget déficitaire.

Nous nous déclarons très inquiets pour le budget 2013, qui sans augmentation des dotations institutionnelles ne pourra être équilibré.

Motion votée : 11 pour, 3 abstentions

[/12/2011accueil](#) > [actualité des établissements](#) > [seine-saint-denis](#)

Motion du collège Anatole France de Pavillons sous Bois sur le vote contre du budget 2012 du 8 décembre 2011

Motion budget 2012

La dotation de fonctionnement allouée pour l'année 2012 par le Conseil Général est en net recul par rapport à l'an dernier : 6000 Euros en moins (soit 5,8% de baisse).

Mais nos besoins pour assurer une éducation de qualité aux enfants de notre collège dans de bonnes conditions n'ont pas changé.

Faut-il imaginer chauffer les salles à 16°, n'avoir qu'un livre pour 2, un ballon pour 3, supprimer les expériences et travaux pratiques pour tenir le budget ?

D'autant que le prix de l'indispensable augmente chaque année, notamment le fioul, l'électricité...

Nous trouvons inadmissible de devoir négliger le pédagogique pour assurer les dépenses d'entretien du collège.

Nous réaffirmons que l'Education doit rester une priorité dans notre département.

En conséquence, les élus du Conseil d'Administration du collège Anatole France ont décidé de voter contre la répartition du budget 2012 qui est proposé pour exprimer notre désaccord sur la somme allouée au collège Anatole France.

Au collège H. Barbusse de Saint-Denis le budget ne passe pas

du 8 décembre 2011

Les représentants des enseignants et des parents d'élèves du collège H. Barbusse de Saint-Denis ont voté ensemble contre le projet de budget 2012 lors du CA du 1er décembre 2011.

Ils dénoncent la dotation incomplète du Conseil Général (90%) et craignent de ne pas se voir attribuer les 10% restants.

Ils affirment donc que le collège H. Barbusse a besoin de la totalité du budget 2012 pour fonctionner sereinement et refusent la manœuvre comptable du Conseil Général qui cherche à cacher son plan de rigueur.

Le collège Françoise Dolto à Villepinte contre le budget du 8 décembre 2011

MOTION DES ÉLUS DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Le vote du budget 2012 marque un tournant important dans les perspectives d'enseignements au sein de notre collège. En effet, dans un contexte économique et budgétaire très tendu, le Conseil Général a décidé de modifier les modalités d'attribution de fonds aux différents chapitres alloués à l'entretien, la viabilisation et la pédagogie.

Le vote du budget 2012 marque un tournant important dans les perspectives d'enseignements au sein de notre collège. En effet, dans un contexte économique et budgétaire très tendu, le Conseil Général a décidé de modifier les modalités d'attribution de fonds aux différents chapitres alloués à l'entretien, la viabilisation et la pédagogie.

Si nous pouvons, sur le principe, comprendre cette volonté, force est de constater que son application pose de nombreux problèmes. Elle implique une baisse drastique des crédits pédagogiques alloués aux différentes disciplines et remet en cause, de fait, la qualité des enseignements dispensés. De plus, l'harmonisation des dotations générales de fonctionnement des collèges ne semble pas prendre en compte des dépenses spécifiques, parfois conséquentes, comme l'entretien des ascenseurs présents au collège Dolto pour l'accueil des élèves handicapés.

Enfin, et depuis de nombreuses années, nous nous interrogeons sur la pertinence de certains contrats, comme celui établi avec la SOCCRAM, contrat très cher pour un service peu satisfaisant.

En conséquence nous sollicitons du Conseil Général :

- Le retour aux anciennes modalités d'attribution de fonds aux différents chapitres
- L'étude de dotations supplémentaires afin de répondre aux besoins spécifiques de notre établissement.
- L'étude du contrat d'entretien avec la SOCCRAM ainsi qu'une réflexion sur une solution alternative.

Les représentants élus de l'équipe éducative du Collège Françoise Dolto.

Le lycée Louise Michel de Bobigny contre le budget du 8 décembre 2011

MOTION D'EXPLICATION DU VOTE CONTRE LE BUDGET 2012

Les élus, représentants des personnels du lycée, considèrent que la répartition proposée au C.A. ne permet pas un bon fonctionnement de l'établissement en matière pédagogique. Cela rend impossible la poursuite d'un enseignement de qualité.

Nous refusons donc catégoriquement de voir baisser les crédits alloués aux dépenses pédagogiques pour compenser les dettes du lycée et financer les frais de viabilisation.

C'est la raison pour laquelle nous votons contre le budget prévisionnel 2012.

Les représentants élus des personnels enseignants du lycée Louise Michel de Bobigny

Budget de crise au collège Jean Lolive de Pantin du 4 décembre 2011

Enseignants, parents d'élèves et personnels de service du collège Jean Lolive (avec les sections SNES, SN FO LC, SUD et CGT et la FCPE) sommes scandalisés par la dotation budgétaire accordée par le Conseil général à notre établissement pour l'année 2012.

Cette dotation du département, qui se vante de miser sur l'éducation et qui vient de trouver 723 millions d'euros pour son Plan Exceptionnel d'Investissement en faveur des collèges, est en baisse de plus de 30 %.

Le budget d'entretien va subir une baisse de 80 % : les néons et les prises électriques défectueux ne seront plus changés, l'état de propreté du collège va se dégrader.

Faudra-t-il que les élèves et les familles apportent les outils et le matériel nécessaires aux réparations qui s'imposent dans un collège qui entre dans sa 40ème année ?

Le budget de fournitures est divisé par cinq : moins de matériel fourni aux élèves, moins de photocopies pourtant nécessaires au travail en classe.

Le budget du CDI, pour acheter des livres, et les crédits pédagogiques (matériel nécessaire au travail en classe) chutera de 30 %.

L'offre de lecture sera très restreinte par rapport à l'année dernière, alors même que la lecture fait partie des axes prioritaires du projet d'établissement.

Le budget de l'infirmier sera en baisse de 40 %.

Faudra-t-il que les élèves viennent avec une trousse de premiers secours pour soigner eux-mêmes les petits bobos quotidiens ?

Enseignants et représentants des parents d'élèves avons été reçus deux fois par un représentant du président du Conseil Général, mais aucune réponse satisfaisante ne nous a été apportée. La semaine prochaine, nous nous mobiliserons avec l'ensemble des parents afin d'organiser un rassemblement devant le Conseil Général mercredi 7 décembre à 15h, et demanderons à être reçus en délégation pour obtenir l'augmentation de la dotation.

Le collège doit fonctionner normalement et les élèves doivent pouvoir étudier sereinement avec tous les moyens nécessaires.

Les enseignants, parents d'élèves, personnels de service du collège Jean Lolive ont écrit une lettre au Président du Conseil Général.